

Le mercredi 30 juin 2010

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 30 juin 2010, à 19 h, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Annette Dumouchel, Janique Lachapelle, Chantal Tremblay, Denise Miron Marion, Guylaine Marcil, Marise Veilleux et Diane Nault et messieurs Éric Éthier, Charles Langevin, Jacques Pilon, Damien Lafrenière, Daniel Moreau, Jacques Masseau et Bernard Caron, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Chantal Lamarche, commissaire représentant les parents (primaire), et madame Marielle Roy, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absences motivées : madame Madeleine Aumond

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain,	directeur général
M. Stéphane Rondeau,	directeur du service des ressources éducatives
M. Richard Leblanc,	directeur du service des technologies, de l'organisation et du transport scolaire
Mme Manon Riel,	directrice du service des ressources financières
M. Charles Pétrin,	coordonnateur du service des ressources matérielles
M. Michel Houde,	directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	coordonnateur du service de l'information et des communications

La présidente madame Diane Nault ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉSOLUTION 2010-CC-114 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2010-05-19
b) Suivis
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-114) suite

- 5- Questions des commissaires
- 6- Grands prix de la ruralité 2010
- 7- Protocole Grands frères / grandes sœurs de l'Outaouais
- 8- Date du lac-à-l'épaule
- 9- Réduction des frais pour le service régional de la formation professionnelle en 2010-2011
- 10- Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie
- 11- Bilan du comité environnemental 2009-2010
- 12- Poste de remplacement à la Cité étudiante
- 13- Huis-clos
 - a) Évaluation du directeur général
 - i) Forfaitaire**
 - ii) Résolution**
 - iii) Objectifs du dg**
 - b) Suspension
 - c) Ressources humaines
 - d) Contrat
- 14- Rapport d'informations de la présidente
- 15- Rapport d'informations du directeur général
 - Rapport d'information de la TEO
 - PERO
 - DEP armes à feu
 - Le Collège Héritage dans le Pontiac
- 16- Dépôt des procès verbaux :
 - a) Comité consultatif de gestion, rencontre du 11 mai 2010 (non adopté)
- 17- Rapport annuel du comité de parents

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle

- 1- Convention de partenariat : adoption
- 2- Cours de conduite SAAQ - absentéisme
- 3- Capsules radiophoniques sur la persévérance scolaire (dépôt sur place)
- 4- Dépôt de compte-rendu :
 - a) Comité paritaire ehdaa du 17 mars 2010 (non adopté)
 - b) Comité des politiques pédagogiques du 5 mai 2010 (non adopté)
 - c) Comité de coordination pédagogique du 20 mai 2010 (non adopté)

5- Modifications proposées au régime pédagogique**C) SERVICE DES TECHNOLOGIES, ORGANISATION ET TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Prêt de portables
- 2- Transfert d'un contrat de transport scolaire
- 3- Dépôt de compte-rendu – comité consultatif du transport

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1- Registre des chèques
- 2- Résolution budget des établissements
- 3- Résolution budget de fonctionnement, d'investissement et service de la dette pour 2010-2011
- 4- Résolution changement signataires des effets bancaires

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-114) suite

- 5- Résolution liste des commissaires vérificateurs pour 2010-2011
- 6- Résolution radiation des comptes de taxes avec soldes de 3 \$ et moins
- 7- Résolution taux d'intérêts pour l'année scolaire 2010-2011
- 8- Résolution, demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1.
- 9- **Informations sur la loi 100**

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1- Résultats analyse amiante
- 2- Résolution assurance responsabilité
- 3- Résolution mur Poupore
- 4- Résolution plomberie CEHG
- 5- Résolution bibliothèque
- 6- Résolution entente Ste-Thérèse
- 7- Résolution Bois-Franc
- 8- Offre terrain Messines
- 9- Vente terrain Mansfield - résolution
- 10- Liste projets Maintien des bâtiments (MDB) et Résorption du déficit d'entretien (RDE)
- 11- **Tremblement de terre, 23 juin**
- 12- **Demande d'achat du collège Christ-Roi**

F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 1- Démissions
- 2- Résolution règlement article 169
- 3- Résolution calendrier des rencontres du conseil
- 4- Résolution Centraide
- 5- Résolution Plan triennal de répartition des immeubles
- 6- Résolution adoption des actes d'établissement des écoles et des centres
- 7- Liste des besoins en enseignement
- 8- Comptes-rendus
 - a) CRT-enseignant
 - b) CRT-Professionnel
 - c) Comité qualité de vie

G) AUTRES

- 1- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

A-2A) RÉSOLUTION 2010-CC-115

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 19 mai 2010

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 19 mai 2010 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé, avec une modification à la page 591, point F-3 : «directeur général adjoint», au lieu de «directeur générale adjoint.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2B) Suivis

Quelques suivis sont faits :

- à la page 574, au point A-3 (demandes syndicales), une entente est survenue au niveau provinciale et il n'a donc pas été nécessaire de tenir une rencontre au niveau local;
- à la page 575, au point A-5 (frais de location de salle), la question a été réglée à la satisfaction des organisateurs du concours de dictée;
- à la page 578, au point A-11 ('Objectif contrebande 10 % 2010'), une résolution d'appui a été préparée et envoyée;
- à la page 579, au point A-11 (Gala de l'Étudiant Outaouais), des lettres de félicitations ont été envoyées aux deux élèves de la CSHBO qui se sont démarqués;
- à la page 578, au point A-11 (tournoi de golf Branchaud), les Mustangs ont reçu 23 000 \$ et une somme de 5 000 \$ a aussi été versée pour la persévérance;
- à la page 564, au point E-2 (terrains vacants), la préparation de la liste se poursuit;
- à la page 580 au point C-1 (portables), une visite très fructueuse a été faite à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;
- à la page 589, au point E-15(biomasse), la lettre a été envoyée;
- à la page 594, au point F-8-d (nomination d'une directrice adjointe au Rucher), Mme Madeleine Lefebvre a réussi les tests et l'entrevue et a été acceptée;
- à la page 596, au point F-11 (négos), les ententes normatives ont été signées avec tous nos syndicats, alors que l'entente sur les salaires a été conclue vendredi dernier.

Le mercredi 30 juin 2010

A-3 Parole au public

M. Guy Croteau, vice-président du syndicat des enseignants, rappelle que l'entente prévoit une hausse salariale minimale de 6 % sur cinq ans, avec un maximum possible de 10,5 %, dépendamment de la performance économique de la province. Il ajoute que son syndicat doit voter sur les ententes en août.

A-4 Correspondance

La commissaire madame Chantal Tremblay demande si la présidente a reçu une carte de remerciements pour la lettre de félicitations envoyée au responsable du projet de trousse orthophonique. La présidente madame Diane Nault répond par l'affirmative.

A-5 Questions des commissaires

Le commissaire monsieur Damien Lafrenière aimerait savoir s'il est possible de faire de la sensibilisation auprès des employés, relativement aux gestes à poser lors de tremblement de terre. M. Sylvain explique qu'il y a présentement un processus en cours pour instituer un plan des mesures d'urgence.

La commissaire madame Guylaine Marcil suggère que la commission scolaire envoie une lettre de félicitations aux responsables du spectacle DramaCirque, présenté par l'école Jean-Paul II (l'Envolée) il y a quelques semaines.

A-6 Grands prix de la ruralité 2010

M. Sylvain signale qu'en septembre prochain, Maniwaki sera l'hôte des Grands prix de la ruralité 2010 et que nous serons appelés à participer en tant que promoteur d'un laboratoire rural. Les invitations officielles ont d'ailleurs déjà été envoyées et reçues.

A-7 RÉSOLUTION 2010-CC-116 **Protocole Grands frères / Grandes sœurs de l'Outaouais**

CONSIDÉRANT le projet de jumelage d'adultes et d'enfants envisagé dans le cadre des démarches associées à *Agir ensemble et réussir*, un consortium visant l'amélioration de la persévérance scolaire des jeunes et du Pontiac et de la Vallée de la Gatineau ;

CONSIDÉRANT que les Grands frères et Grandes sœurs de l'Outaouais et le Cégep de l'Outaouais et ses partenaires, dont la CSHBO, ont préparé un protocole d'entente pour encadrer ce projet ;

CONSIDÉRANT que ce projet aurait un impact positif sur la persévérance des élèves ;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-116) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'autoriser le directeur général, M. Harold Sylvain, à signer le protocole d'entente et tout autre document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-8 Date du lac-à-l'épaule

La présidente madame Diane Nault souligne que le prochain lac-à-l'épaule aura lieu le 2 octobre 2010. L'endroit reste à confirmer.

A-9 RÉSOLUTION 2010-CC-117 Réduction des coûts du service régional de la formation professionnel en 2010-2011

CONSIDÉRANT que la résolution C200-0906, intitulée «Financement annuel du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais 2009-2010» établit à 10 % le pourcentage de la participation financière de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais au financement annuel dudit service pour les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT que résolution du conseil d'administration du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, adoptée le 3 juin 2010, prévoit l'application d'un congé de contribution des commissions scolaires francophones de l'Outaouais, pour un montant de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'application dudit congé de contribution au prorata de la participation financière de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais équivaut au montant de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT le plan d'action triennal du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais ;

CONSIDÉRANT le mandat du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, ses besoins et la poursuite de ses offres de service actuelles ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la contribution de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais au financement du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais soit au montant de 26 927 \$ pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-10 Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie

Ce tournoi de golf aura lieu le 11 août 2010. Le commissaire monsieur Damien Lafrenière est nommé substitut.

Le mercredi 30 juin 2010

A-11 RÉSOLUTION 2010-CC-118 **Bilan 2009-2010 du comité
environnemental**

CONSIDÉRANT que le comité environnemental, créé dans la foulée de l'adoption de la politique environnementale de la commission scolaire, doit déposer un bilan annuel de ses activités ;

CONSIDÉRANT que ce bilan annuel doit être adopté par le conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin d'adopter le bilan 2009-2010 du comité environnemental de la CSHBO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Le commissaire monsieur Jacques Pilon se joint à la rencontre à 19 h 25.)

A-12 Poste de remplacement à la Cité étudiante

M. Sylvain informe les membres du conseil des commissaires que Mme Josée Brisebois a été nommée directrice adjointe à la Cité étudiante. Elle remplacera Mme Johanne Baker, temporairement affectée au Rucher.

A-12 RÉSOLUTION 2010-CC-119 **Huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par la présidente madame Diane Nault de discuter du point A-13 (a, b, c et d) en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2010-CC-120 **Levée du huis-clos**

IL EST PROPOSÉ par la présidente madame Diane Nault de lever le huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

a) Évaluation du directeur général

i) RÉSOLUTION 2010-CC-121 Évaluation du directeur général

CONSIDÉRANT les résultats de l'évaluation du directeur général ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron que la commission scolaire entérine le versement, au directeur général, du boni forfaitaire, tel que déterminé dans l'évaluation conservée dans le dossier personnel de cet employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

ii) RÉSOLUTION 2010-CC-122 Loi 100 et forfaitaire direction générale

CONSIDÉRANT la loi 100 adoptée par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT la suspension du forfaitaire accordé aux directrices et directeurs généraux de commission scolaire ;

CONSIDÉRANT les exigences de la fonction de direction générale, avec des emplois du temps surchargés et le niveau de responsabilité ;

CONSIDÉRANT l'intégration des bonis aux échelles salariales depuis plus de dix ans consentis aux autres cadres de commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de recommander à la ministre l'intégration d'un pourcentage du salaire de direction générale à leur échelle de traitement et de faire parvenir cette résolution aux autres commissions scolaires francophones du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii) Objectifs du directeur général

Le document est déposé.

b) Suspension

Le point est rayé.

c) RÉSOLUTION 2010-CC-123 **Signature d'un contrat temporaire à la direction du service des ressources humaines et au secrétariat général**

CONSIDÉRANT la démission de M. Michel Houde pour fin de retraite ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la direction générale ;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation et la chronologie de remplacement des gestionnaires d'établissement et de service ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Guylaine Marcil de mandater la présidence et la direction générale d'affecter temporairement M. Michel Houde, selon la section 4 («Affectation temporaire») du décret sur «Certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal», comme directeur du service des ressources humaines et secrétaire générale, de signer un contrat permettant à la commission scolaire de moduler la prestation de travail selon les besoins de la commission scolaire et de mettre fin à ce contrat avec préavis de dix (10) jours ouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

- d) RÉSOLUTION 2010-CC-124 **Signature d'un contrat temporaire, direction de l'établissement Le Rucher**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-CC-111 ;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par la direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marielle Roy de mandater la présidence et la direction générale d'affecter temporairement Mme Cécile Bénard, selon la section 4 («Affectation temporaire») du décret sur «Certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal», comme directrice de l'école Le Rucher de la Vallée de la Gatineau, de signer un contrat permettant à la commission scolaire de moduler la prestation de travail selon les besoins de la commission scolaire et de mettre fin à cette affectation temporaire avec préavis de dix (10) jours ouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-14 Rapport d'informations de la présidente

La présidente madame Diane Nault dépose sa liste d'activités et ajoute trois points : réunion de la CRÉO le 21 juin, rencontre d'évaluation de la direction générale le 23 juin et graduation à Gracefield le 26 juin.

Le commissaire monsieur Damien Lafrenière mentionne une invitation à participer à une activité du collège Héritage. M. Sylvain a assister à une partie de cette rencontre.

A-15 Rapport d'informations du directeur général

M. Sylvain mentionne quatre points.

Il dépose le rapport d'activités 2009-2010 de la Table Éducation Outaouais.

Au niveau du PERO (Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais), tout se déroule bien. 30 places sont disponibles pour la première session, en septembre.

Concernant le DEP en armurerie, le rapport final sur la viabilité de la formation a été envoyé aujourd'hui à la députée Stéphanie Vallée. Pour l'instant, il est assuré que le DEP demeure en 2010-2011.

En ce qui touche le collège Héritage, il confirme que le collège s'installe dans le Pontiac, plus précisément à Campbell's Bay.

Relativement au dossier Agir ensemble et réussir, M. Benoît Paré a été retenu comme agent dans le Pontiac. Nicole Duquette sera sa contre-partie dans la Vallée de la Gatineau.

Le mercredi 30 juin 2010

A-16 Dépôt de compte-rendu

- **Compte rendu du comité consultatif de gestion, rencontre du 11 mai 2010 (non adopté)**

Le compte-rendu est déposé.

A-17 Rapport annuel du comité de parents

M. Sylvain remercie la présidente du comité, la commissaire madame Marielle Roy d'avoir rédigé ce document.

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

B-1 RÉSOLUTION 2010-CC-125 Convention de partenariat

CONSIDÉRANT l'obligation légale conférée à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en vertu de l'article 459.3 de la Loi sur l'instruction publique de se doter d'une convention de partenariat pour répondre aux buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en lien avec la réussite éducative et la persévérance scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'est assurée de prendre en compte, dans la préparation de la présente convention de partenariat, des objectifs du Plan stratégique 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du Plan stratégique 2007-2012 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que pour l'élaboration de ladite convention, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a consulté plusieurs groupes tels les commissaires et les gestionnaires.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique, les établissements scolaires doivent préparer une convention de gestion et de réussite éducative qui s'arrime avec la convention de partenariat MELS-CS;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau :

1. que le conseil des commissaires donne son accord de principe et approuve la convention de partenariat à intervenir entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
2. que la présidente et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés et mandatés à apporter s'il y a lieu, des modifications audit document, à le signer et à soumettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport une copie de ce document, tel que modifié, pour signature, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique;
3. que le directeur général soit autorisé et mandaté pour mettre en œuvre ladite convention de partenariat et à en assurer la diffusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

B-2 RÉSOLUTION 2010-CC-126 **Persévérance scolaire – assiduité aux cours**

CONSIDÉRANT l'une des voies d'action de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, intitulée « Mobiliser les acteurs régionaux », dont le but est de mobiliser le milieu afin de prévenir l'échec scolaire;

CONSIDÉRANT que l'absentéisme des jeunes peut handicaper leur avenir;

CONSIDÉRANT que tous ceux qui interviennent auprès des jeunes peuvent jouer un rôle à l'égard de la réussite;

CONSIDÉRANT qu'une des premières règles pour favoriser la réussite scolaire est l'assiduité aux cours et la valorisation de cette assiduité;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a que 180 jours de classe par année et que les cours de conduite de la SAAQ sont organisés pendant les heures de classe;

CONSIDÉRANT que les examens de conduite ne sont pas disponibles dans la Vallée-de-la-Gatineau et le secteur Pontiac, mais plutôt à Mont-Laurier et à Gatineau;

CONSIDÉRANT que s'il y avait des services offerts sur ces territoires les élèves bénéficieraient de plus d'heures de classe;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay de faire parvenir à la SAAQ, au MELS et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec une copie de la présente résolution demandant que nos élèves puissent suivre les cours de conduite et les examens nécessaires à l'obtention de leur permis de conduire sur leur territoire respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B-3 Capsules radiophoniques sur la persévérance scolaire

M. Rondeau dépose les capsules.

B-4 Dépôt de comptes-rendus

- Comité paritaire ehdaa du 17 mars (non adopté)
- Comité des politiques pédagogiques du 5 mai 2010 (non adopté)
- Comité de coordination pédagogique du 20 mai 2010 (non adopté)

Dépôt. Dans le cas du troisième, M. Rondeau répond aux questions de la commissaire madame Marise Veilleux au sujet des bulletins.

Le mercredi 30 juin 2010

B-5 **RÉSOLUTION 2010-CC-127** **Demande de la FCSQ concernant les modifications proposées au Régime pédagogique**

CONSIDÉRANT les impacts importants que ces changements peuvent apporter, notamment :

- l'introduction du terme CONNAISSANCE combiné à la disparition des termes COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES et TRANSVERSALES peut entraîner une dérive au niveau de l'enseignement. En effet, les programmes de formation étant conçus dans un esprit de développement de compétence, il faudra demeurer vigilant au niveau de l'accompagnement des enseignants afin de s'assurer que les compétences sont toujours au cœur de l'enseignement;
- le fait de devoir communiquer aux parents les normes et modalités d'évaluation dès le début de l'année scolaire laisse peu de temps pour préparer et consulter les enseignants pour l'année 2010-2011;
- l'évaluation des volets théoriques et pratiques pour les disciplines scientifiques est bienvenue, malgré le fait que les programmes ne sont pas rédigés en fonction de cette nouvelle réalité.

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de commenter les modifications au Régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jacques Pilon que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais fasse parvenir la présente résolution d'appui à la FCSQ afin qu'elle puisse faire valoir son point de vue et qu'elle commente les changements proposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

C-1 Prêt de portables

M. Leblanc explique que les portables ne sont pas encore disponibles. Il dépose le modèle du formulaire qui sera utilisé pour les prêts.

C-2 RÉSOLUTION 2010-CC-128 **Transfert de contrats de transport scolaire de Les transports D. Ardis inc. à Transport A. Heafey inc.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Derek Ardis suite à la vente de toutes les actions de Les transports D. Ardis inc. à Transport A. Heafey inc.;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Transport A. Heafey inc., d'acquiescer toutes les actions;

CONSIDÉRANT la clause 45 du contrat type du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière d'autoriser le transfert des contrats du transporteur Les transports D. Ardis inc. à Transport A. Heafey inc. et ce, en date du 1 janvier 2010, et d'autoriser le changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

C-3 Dépôt de comptes rendus, comité consultatif de transport

Les comptes-rendus des rencontres du 22 mars et du 14 juin du comité consultatif de transport sont déposés.

(Pause, de 20 h 20 à 20 h 55)

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

D-1 RÉSOLUTION 2010-CC-129 Registre de chèques

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques qu'a effectué le commissaire monsieur Jacques Masseau;

CONSIDÉRANT que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jacques Masseau que les registres de chèques de la C.S.H.B.O. du 20 mai, 8 juin et 22 juin 2010 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-2 RÉSOLUTION 2010-CC-130 Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissement (articles 95 et 110.4);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources financières de recommander au conseil des commissaires l'adoption du budget;

CONSIDÉRANT les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2010-2011 des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

D-3 RÉSOLUTION 2010-CC-131 **Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la commission scolaire, pour l'année scolaire 2010-2011**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c-I-13.3), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT que la ministre a autorisé la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures ou égales aux revenus;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 1 894 132 723.\$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2010-2011;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35¢;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 ¢.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-4 RÉSOLUTION 2010-CC-132 **Changement des signataires des effets bancaires - établissements**

CONSIDÉRANT le changement de personnel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Guylaine Marcil d'autoriser les changements des signataires des effets bancaires et que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Deux signatures sont obligatoires parmi les personnes autorisées.

ETABLISSEMENT

SIGNATAIRES

Cité étudiante de la Haute-Gatineau	Robert Giard Stéphanie Piché Suzanne Gagnon
-------------------------------------	---

Cœur-de-la-Gatineau	Michael Mercier Nathalie Lacroix Chantal Fortin Nadine Carpentier Stéphane Bouchard
---------------------	---

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-132) suite

Le Rucher	Cécile Bénard Louise St-Jacques Chantal Langevin
Education des adultes Centre Notre-Dame	Réjean Potvin Sylvie Ethier Christine Langevin
Centre de formation Professionnelle Vallée-de-la-Gatineau	Serge Lacourcière Richard Renaud Céline Laroche
Centre de formation Professionnelle Pontiac	Serge Lacourcière Nicole Marion Yves Côté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-5 RÉSOLUTION 2010-CC-133 **Liste des commissaires vérificateurs pour l'année 2010-2011**

CONSIDÉRANT la nouvelle année financière;

CONSIDÉRANT que selon la procédure, les factures doivent être vérifiées par les commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que la vérification des factures soit faite à tour de rôle par les commissaires suivants :

Date	Lieu	Nom du commissaire vérificateur
25 août 2010	Maniwaki	Guylaine Marcil Diane Nault
29 septembre 2010	Fort-Coulonge	Madeleine Aumond
27 octobre 2010	Fort-Coulonge	Eric Ethier
24 novembre 2010	Gracefield	Daniel Moreau
26 janvier 2011	Maniwaki	Bernard Caron et Diane Nault
23 février 2011	Fort-Coulonge	Charles Langevin
30 mars 2011	Gracefield	Marise Veilleux
27 avril 2011	Fort-Coulonge	Janique Lachapelle
25 mai 2011	Maniwaki	Annette Dumouchel
29 juin 2011	Maniwaki	Chantal Tremblay

Cette vérification se fera au bureau de la direction du service des ressources financières avant l'assemblée du conseil des commissaires. Les registres seront joints au dossier de l'assemblée pour examen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

D-6 RÉSOLUTION 2010-CC-134 **Radiation des comptes de taxes avec des soldes de 3.00 \$ et moins**

CONSIDÉRANT la nécessité de simplifier la gestion des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel que les comptes de taxes avec des soldes de 3.00 \$ et moins, pour un montant total de ± **4 351,24 \$** soient radiés du rôle d'évaluation lors de l'opération de fin d'année financière 2009-2010 par le service de taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-7 RÉSOLUTION 2010-CC-135 **Taux d'intérêts pour l'année scolaire 2010-2011**

CONSIDÉRANT que la commission doit fixer le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes;

CONSIDÉRANT le tableau comparatif des taux d'intérêts chargés par d'autres commissions scolaires ainsi que la Ville de Maniwaki (voir tableau ci-dessous);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin que le taux d'intérêts soit fixé à 12 % pour l'année 2010-2011.

Comparatif

COMMISSION SCOLAIRE	TAUX % (<i>en vigueur</i>)
Des Draveurs	16 %
Au Cœur-des-Vallées	18 %
Western Québec	16 %
Des Portages de l'Outaouais	14 %
Pierre Neveu	14 %
Des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	12 %
<i>Ville de Maniwaki</i>	15 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-8 RÉSOLUTION 2010-CC-136 **Demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1**

CONSIDÉRANT la situation de pandémie de grippe H1N1 vécue au cours de l'automne 2009 sur l'ensemble du territoire de la province de Québec;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires du Québec ont contribué à la campagne de prévention et à la gestion des opérations liées à la pandémie de grippe H1N1;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-136) suite

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires engagés en rémunération et en frais de fonctionnement par les commissions scolaires, dans le contexte de cette pandémie de grippe;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a déboursé pour cette campagne des montants totalisant 7 570,88 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a demandé à tous les ministères et organismes de comptabiliser les coûts relatifs à ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Éric Éthier :

- que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais demande au gouvernement du Québec et plus particulièrement à Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de rembourser les coûts supplémentaires engagés en rémunération et en frais de fonctionnement dans le contexte de la pandémie de grippe H1N1, et ce, afin que toutes les sommes octroyées à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soient utilisées pour dispenser les services offerts aux élèves de leur territoire et
- qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au directeur général du financement et de l'équipement, au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, à l'ensemble des députés de la région et aux commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-9 RÉSOLUTION 2010-CC-137

Loi 100

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi 100, le 11 juin 2010, mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette par le gouvernement du Québec le 12 mai dernier;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de la loi 100 le ministère s'attend que les organismes du réseau de l'éducation réduisent les effectifs de leur personnel d'encadrement et de leur personnel administratif en privilégiant l'attrition, c'est-à-dire les départs à la retraite;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais appuie le gouvernement dans sa démarche de recherche de solutions afin de retrouver l'équilibre budgétaire du Québec;

CONSIDÉRANT les réductions de dépenses demandées en vertu de ce projet de loi à l'égard de la formation, de la publicité et des frais de déplacement concernant notamment des montants consacrés à la formation et aux déplacements des enseignants, professionnels et autre personnel des établissements;

CONSIDÉRANT que les écoles privées du Québec ne sont pas touchées par cette loi;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-137) suite

CONSIDÉRANT que les coupures exigées auront des impacts négatifs directs sur les services offerts aux élèves et aux contribuables;

CONSIDÉRANT que ces réductions mettent en péril les activités de formation prévues dans le cadre de la planification stratégique de la commission scolaire et de sa convention de partenariat afin d'augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant 20 ans à 72 % pour 2020, un des cinq buts de la ministre;

CONSIDÉRANT la grandeur de notre territoire aux fins de formation;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des écoles de notre commission scolaire est retenu à titre d'écoles cibles en milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a fait des modifications à sa politique de frais de déplacement;

CONSIDÉRANT que les frais de déplacement sont en grande partie dus à la formation offerte au personnel;

CONSIDÉRANT le remplacement de 60 % du personnel de gestion des établissements dans la présente et la prochaine année et leur besoin de formation;

CONSIDÉRANT l'appropriation des nouvelles conventions pour l'année scolaire 2010-11 par les gestionnaires;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel qualifié dans les milieux ruraux tels que le nôtre;

CONSIDÉRANT le regroupement de services déjà confié aux directrices et directeurs de service dans notre structure de commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec ne prévoit aucune modulation dans l'application de sa loi;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière :

- de demander à la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport de tenir compte des situations particulières de notre commission scolaire lors de l'émission de consigne quant à l'actualisation de la loi 100 et
- d'acheminer une copie de cette résolution aux commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

E-1 Résultats analyse amiante

M. Pétrin explique qu'aucune trace d'amiante n'a été détectée sur les échantillons prélevés dans les écoles et centres suivants : Notre-Dame-du-Désert, Pie-XII, Ste-Anne, Sacré-Cœur de Gracefield, St-Boniface et Poupore. Il répond aux questions des commissaires monsieur Charles Langevin et madame Annette Dumouchel.

Le mercredi 30 juin 2010

- E-2** RÉSOLUTION 2010-CC-138 **Assurances générales 2010-2011**
- CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement de la firme Aon Parizeau inc, pour 2010-2011 majorée d'une légère augmentation;
- CONSIDÉRANT** que cette dernière est due, entre autres, à l'augmentation de la valeur du parc informatique;
- CONSIDÉRANT** la qualité des services reçus depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT** les avis de garanties multiples décrits en annexe;
- IL EST PROPOSÉ**, par la commissaire madame Janique Lachapelle et résolu d'accepter l'offre de renouvellement de la firme Aon Parizeau inc au montant de **31 374,00\$**, plus taxes, selon les mêmes termes, conditions et obligations que l'année passée et en tenant compte de la clientèle scolaire.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- E-3** RÉSOLUTION 2010-CC-139 **Parement extérieur: Réfections de murs façade sud, école Poupore - Projet : MDB-011C**
- CONSIDÉRANT** l'allocation reçue du MELS dans le cadre de la mesure «Maintien des bâtiments 2009-2010 »;
- CONSIDÉRANT** que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des offres de service a eu lieu le 22 juin 2010;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte Robert Ledoux d'accepter la plus basse soumission conforme;
- IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Jacques Masseau d'accepter la plus basse soumission conforme de Groupe Piché, au montant de 99 789.00 \$ (taxes incluses) et résolu que la présidente, Madame Diane Nault, et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- E-4** RÉSOLUTION 2010-CC-140 **Remplacement de tuyauterie à la CEHG (projet : MDB-067F)**
- CONSIDÉRANT** l'allocation reçue du MELS dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2009-2010 »;
- CONSIDÉRANT** que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des offres de service a eu lieu le 22 juin 2010;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de Stéphane Bouchard, ingénieur chez Génivar d'accepter la plus basse soumission conforme;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-140) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Janique Lachapelle d'accepter la plus basse soumission conforme de Climatisation Maniwaki, au montant de 88 146.00\$ (taxes incluses) et résolu que la présidente, Madame Diane Nault, et le directeur général Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-5 RÉSOLUTION 2010-CC-141 **Projet de partenariat – bibliothèques CSHBO, Fort-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract**

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de Mansfield-et-Pontefract de se doter d'une bibliothèque commune;

CONSIDÉRANT l'opportunité de développer un partenariat entre la CSHBO, les municipalités de Fort-Coulonge et de Mansfield-et-Pontefract pour créer une bibliothèque et une salle multimédia;

CONSIDÉRANT l'intérêt des municipalités de Fort-Coulonge et de Mansfield-et-Pontefract d'occuper les espaces de l'ancien centre administratif et l'ancienne salle des commissaires au Centre Pontiac;

CONSIDÉRANT le peu d'utilisation par la CSHBO de ces espaces;

CONSIDÉRANT que la CSHBO pourra utiliser la bibliothèque et la salle multimédia;

CONSIDÉRANT la demande des municipalités pour une location d'une durée de 10 (dix) ans;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jacques Masseau que le directeur général, monsieur Harold Sylvain, soit autorisé à poursuivre les démarches avec les municipalités ci-haut mentionnées et de soumettre au conseil un projet d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-6 RÉSOLUTION 2010-CC-142 **Offrir un service de garde en milieu scolaire pour l'année 2010-2011 aux élèves de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de maintenir un service de garde à l'école Sainte-Thérèse-de-Gatineau;

CONSIDÉRANT qu'un comité sera mis en place pour la survie du service de garde;

CONSIDÉRANT que la municipalité assumera le déficit si le bilan financier de l'année 2010-2011 en présente un;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-142) suite

CONSIDÉRANT que les deux parties travailleront en cogestion pour les finances de la garderie;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay de mandater la présidente, madame Diane Nault, et le directeur général, monsieur Harold Sylvain, de signer une entente à cet effet avec la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-7 RÉSOLUTION 2010-CC-143 Entente protocolaire de juin 2010-
Installation d'un bloc sanitaire,
municipalité de Bois-Franc**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Bois-Franc d'avoir un bloc sanitaire près de la patinoire;

CONSIDÉRANT qu'il faudra procéder au raccordement de l'eau potable et des eaux usées sur les services de l'école de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager et les réparations seront effectués par la municipalité de Bois-Franc;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de mandater la présidente, madame Diane Nault, et le directeur général, monsieur Harold Sylvain, de signer une entente à cet effet avec la municipalité de Bois-Franc pour une durée de dix ans soit 2010 à 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-8 RÉSOLUTION 2010-CC-144 Terrain à céder à l'école de Messines

CONSIDÉRANT l'offre de la cessation d'un terrain voisin de l'école Sainte-Croix de Messines par le Groupe Beaudoin;

CONSIDÉRANT la présentation faite par monsieur Charles Pétrin, coordonnateur des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay de refuser l'offre de vente faite par le Groupe Beaudoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-9 RÉSOLUTION 2010-CC-145 Vente terrain - Mansfield

CONSIDÉRANT la demande d'achat du terrain sur la rue Lévesque à Mansfield par la communauté métisse de Fort-Coulonge représentée par monsieur Jean-Guy Lafrenière;

CONSIDÉRANT la présentation faite par monsieur Charles Pétrin, coordonnateur des ressources matérielles;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-145) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel de poursuivre aux démarches pour la vente du terrain et de soumettre une proposition de vente aux commissaires considérant le lotissement à effectuer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-10 RÉSOLUTION 2010-CC-146 **Approbation liste Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien**

CONSIDÉRANT les budgets alloués dans le cadre des mesures Maintien des bâtiments (MDB) et Résorption du déficit d'entretien (RDE);

CONSIDÉRANT la présentation faite par monsieur Charles Pétrin, coordonnateur des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'obligation d'expédier une lettre officielle signée par le directeur général, monsieur Harold Sylvain;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'approuver et soumettre les deux listes de projets ainsi que la lettre officielle au Ministère de l'Éducation du Québec, du Loisir et du Sport (MELS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-11 Tremblement de terre, 23 juin

M. Pétrin fait un survol des événements entourant ce tremblement de terre, notamment l'activation du comité central du plan des mesures d'urgence et l'évacuation de l'école de Gracefield. Il rappelle qu'une inspection de l'école a pris place le lendemain et que la réintégration des lieux a alors été autorisée. À la demande du commissaire monsieur Damien Lafrenière, M. Sylvain fera des vérifications sur ce qui est survenu à l'école de Lac-Ste-Marie, entre autres au niveau de la procédure observée par le personnel. Il fera aussi un suivi sur les stratégies qu'il faut adopter en pareille occasion, à la demande de la commissaire madame Chantal Tremblay.

La commissaire madame Marise Veilleux aimerait savoir si la commission scolaire a une procédure pour les journées trop chaudes. M. Sylvain y reviendra lors de la prochaine rencontre du conseil des commissaires.

E-12 Demande d'achat du collège Christ-Roi

M. Pétrin a été approché par deux personnes désireuses d'acquérir ce bâtiment. Étant donné que la commission scolaire a des projets pour la bâtisse, notamment par le biais d'une formation CFER, les commissaires s'entendent pour dire qu'il est préférable de ne pas le mettre en vente.

F) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

F-1 RÉSOLUTION 2010-CC-147 **Démissions**

CONSIDÉRANT les lettres de démission déposées à la direction des ressources humaines;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-147) suite

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Damien Lafrenière de prendre acte des démissions des personnes suivantes :

NOMS	FONCTION
Pascalayne Yayi	Secrétaire de gestion, service des ressources financières
Ginette Marenger	Agente de bureau classe principale, service des ressources matérielles
Louise-Anne Ste-Marie	Technicienne en travail social
Martin Perron	Enseignant en éducation physique Primaire Pontiac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-2 RÉSOLUTION 2010-CC-148

Règlement modifiant le règlement relatif à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 19 mai dernier (résolution 2010-CC-113) ;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été faites et qu'un avis public a été publié;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau d'approuver le règlement modifiant le règlement relatif à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*.

SÉANCES HIVERNALES

Les séances ordinaires du conseil des commissaires qui se tiennent au cours des mois de janvier et de février de chaque année scolaire se déroulent en vidéo-conférence entre les salles des Hauts-Bois de Maniwaki (331, rue du Couvent, Maniwaki) et de Fort-Coulonge (250, chemin de la Chute, Mansfield). Conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, la personne qui préside la séance doit être physiquement présente au lieu fixé pour la séance, tout comme le directeur général ou la directrice générale. Pour chacun de ces mois, le lieu fixé pour la séance, c'est-à-dire la salle qui accueille la présidence et la direction générale et qui constitue le lieu officiel de la rencontre, est déterminé en conformité avec le *règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires*, adopté à tous les ans. Un commissaire ou une commissaire qui participe à la séance par l'intermédiaire d'équipements de transmission de la voix et de l'image est réputé(e) être présent(e) à cette séance.

AUTRES SÉANCES

Les séances ordinaires du conseil des commissaires qui se tiennent avant le mois de janvier ou après le mois de février de chaque année scolaire, ainsi que les séances extraordinaires qui se tiennent durant l'entièreté de chaque année scolaire, peuvent elles aussi se dérouler selon la formule décrite ci-haut, mais à la condition qu'au moins deux commissaires en fassent la demande auprès du secrétariat général et que ladite demande soit approuvée par la présidence. L'autorisation n'est valide que pour une seule séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 30 juin 2010

F-3 **RÉSOLUTION 2010-CC-149** **Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-CC-069, sur le projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, adoptée le mercredi 29 avril 2009 ;

CONSIDÉRANT les avis publics parus dans les journaux;

CONSIDÉRANT que le secrétariat général n'a reçu aucun commentaire, ni aucune suggestion quant à ce projet de règlement,

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron d'approuver le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires (projet de règlement qui fera l'objet de consultations et de publication d'avis public, ainsi qu'il est prescrit par la *Loi sur l'instruction publique*), aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Les dates prévues des séances ordinaires sont les suivantes :

Le jour :	Le lieu :
25 août 2010	Maniwaki
29 septembre 2010	Fort-Coulonge
27 octobre 2010	Fort-Coulonge
24 novembre 2010	Gracefield
26 janvier 2011	Maniwaki
23 février 2011	Fort-Coulonge
30 mars 2011	Gracefield
27 avril 2011	Fort-Coulonge
25 mai 2011	Maniwaki
29 juin 2011	Maniwaki

L'heure : les séances ordinaires du conseil des commissaires débutent à 19 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-4 **RÉSOLUTION 2010-CC-150** **Centraide**

CONSIDÉRANT le décret numéro 390-2006, adopté par le conseil des ministres du Québec le 10 mai 2006, concernant la campagne de sollicitation auprès du personnel et des personnes retraitées des secteurs public et parapublic ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles dispositions font en sorte que la campagne de sollicitation annuelle auprès du personnel des secteurs public et parapublic (déductions à la source) se fera dorénavant au profit de trois organismes, soit Centraide, la Société canadienne de la Croix-Rouge et les seize partenaires de Partenairesanté – Québec, selon le choix des donateurs, en collaboration avec Entraide – secteurs public et parapublic (autrefois Centraide – secteurs public et parapublic) ;

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-150) suite

CONSIDÉRANT que les organismes publics de la santé et de l'éducation ont le choix de participer ou non à cette campagne de sollicitation ;

CONSIDÉRANT que les donations faites à Centraide sont retournées directement dans le milieu local et favorisent les organismes de nos régions ;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, en juin 2006, par la résolution 2006-CC-070, puis en mai 2007, par la résolution 2007-CC-083, puis en mai 2008, par la résolution 2008-CC-084, puis en juin 2009, par la résolution 2009-CC-132, avait décidé de continuer la campagne Centraide avec Centraide Gatineau/Labelle/Hauts-Laurentides, pour une période d'un an à chaque fois;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marise Veilleux de renouveler l'entente conclue avec Centraide Gatineau/Labelle/Hauts-Laurentides pour une période d'un an, soit pendant l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-5 RÉSOLUTION 2010-CC-151 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

CONSIDÉRANT la résolution 2010-CC-067, sur le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles, adoptée par le conseil des commissaires le mercredi 28 avril 2010;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des municipalités, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion et résolu d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, tel que présenté ci-après.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION
ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES
(SELON L'ARTICLE 211 L.I.P.)**

(Légende à la fin)

Prévisions des effectifs scolaires pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, selon le MELS.

*2010-2011 : 1 660 élèves au primaire
1 143 élèves au secondaire*

*2011-2012 : 1 600 élèves au primaire
1 125 élèves au secondaire*

*2012-2013 : 1 523 élèves au primaire
1 130 élèves au secondaire*

(RÉSOLUTION 2010-CC-151) suite

CODES BÂTISSSES	IMMEUBLES	2010-2011	2011-2012	2012- 2013
774-026	Sieur-de-Coulonge 250, chemin de la Chute Mansfield (Québec) JOX 1RO Capacité d'accueil : 950 élèves	2-3-5	2-3-5	2-3-5
774-011	Poupore 25, rue Coulonge Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO Capacité d'accueil : 360 élèves	1	1	1
774-012	Saint-Pierre 33, rue Romain Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO Capacité d'accueil : 130 élèves	1-6	1-6	1-6
774-022	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur 89, chemin Pembroke L'Isle-aux-Allumettes (Québec) JOX 1MO Capacité d'accueil : 120 élèves	1	1	1
774-027	Centre de formation multiservice du Pontiac 1, rue Front Sud Campbell's Bay (Québec) JOX 1KO Capacité d'accueil : 110 élèves	3	3	3
774-004	Sainte-Anne, no 1 166, chemin des Outaouais Île-du-Grand-Calumet (Québec) JOX 1JO Capacité d'accueil : 110 élèves	1	1	1
774-008	Sainte-Marie 340, rue Martineau Otter Lake (Québec) JOX 2PO Capacité d'accueil : 150 élèves	1-6	1-6	1-6
774-065	Sacré-Coeur 11, rue St-Eugène Gracefield (Québec) JOX 1WO Capacité d'accueil : 770 élèves	1-2	1-2	1-2
774-001	Saint-Nom-de-Marie 8, rue Laramée Lac Ste-Marie (Québec) JOX 1ZO Capacité d'accueil : 150 élèves	1	1	1
774-024	Sainte-Thérèse 1, chemin de l'École Lac Cayamant (Québec) JOX 1YO Capacité d'accueil : 50 élèves	1	1	1
774-007	Reine-Perreault 2, chemin Blue Sea Lac Blue Sea (Québec) JOX 1CO Capacité d'accueil : 110 élèves	1	1	1
774-006	Notre-Dame-de-Grâce 47, rue Principale, CP 40 Bouchette (Québec) JOX 1EO Capacité d'accueil : 130 élèves	1	1	1

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-151) suite

774-029	Académie Sacré-Coeur 248, rue Notre-Dame Maniwaki (Québec) J9E 2J8 Capacité d'accueil : 280 élèves	1	1	1
774-009	Sainte-Croix 8, chemin de la Ferme Messines (Québec) JOX 2JO Capacité d'accueil : 120 élèves	1	1	1
774-067	Cité étudiante de la Haute-Gatineau 211, rue Henri-Bourassa Maniwaki (Québec) J9E 1E4 Capacité d'accueil : 1 750 élèves	1-2-3	1-2-3	1-2-3
774-013	Couvent du Christ-Roi 148, boulevard Desjardins Maniwaki (Québec) J9E 2E1 Capacité d'accueil : 190 élèves	1	1	1
774-010	Pie-XII 122, rue Comeau Maniwaki (Québec) J9E 2S8 Capacité d'accueil : 140 élèves	1	1	1
774-019	Saint-Boniface 459, route 105 Bois-Franc (Québec) J9E 3A9 Capacité d'accueil : 100 élèves	1	1	1
774-021	Dominique-Savio 8, rue du Collège Montcerf (Québec) JOW 1NO Capacité d'accueil : 100 élèves	1	1	1
774-023	Sacré-Coeur 1317, route transcanadienne Grand-Remous (Québec) JOW 1EO Capacité d'accueil : 210 élèves	1	1	1
774-014	Couvent Notre-Dame-du-Désert 331/335, rue du Couvent Maniwaki (Québec) J9E 1H5 Capacité d'accueil : 311 élèves	4-5	4-5	4-5
774-015	Saint-Eugène 67, chemin Rivière-Gatineau Déléage (Québec) J9E 3A5 Capacité d'accueil : 120 élèves	4	4	4
774-016	Christ-Roi (garçons) 247, rue Moncion Maniwaki (Québec) J9E 2G6	7	7	7
774-002	Académie St-Joseph 67, rue St-Joseph Gracefield (Québec) JOX 1WO Capacité d'accueil : 60 élèves	4	4	4

(RÉSOLUTION 2010-CC-151) suite

774-018	Fatima 183, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO Capacité d'accueil : 160 élèves	4-5	4-5	4-5
774-005	Laval 29, rue Principale Ste-Thérèse-de-la-Gatineau (Québec) JOX 2XO Capacité d'accueil : 120 élèves	1	1	1
774-003	Saint-Jean-Bosco 106, rue Mccuaig Campbell's Bay (Québec) JOX 1KO	6	6	6
774-020	Bureaux administratifs 185, rue Principale Fort-Coulonge (Québec) JOX 1VO	6	6	6
LÉGENDE				
(1) Primaire		(2) Secondaire		
(3) Formation professionnelle		(4) Éducation des adultes		
(5) Administration		(6) Autres		
(7) Bâtiments excédentaires				

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-6 RÉSOLUTION 2010-CC-152

Adoption des actes d'établissement des écoles et des centres

CONSIDÉRANT la résolution 2010-CC-068, sur le projet d'actes d'établissement des écoles et des centres, adoptée le mercredi 28 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Tremblay que la commission scolaire émette les actes d'établissements suivants pour l'année scolaire 2010-2011 et les années suivantes.



Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

**ACTES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES ET DES CENTRES
ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 et les années suivantes**

774-001

École secondaire Sieur-de-Coulonge

Adresse : 250, ch. de la Chute, C.P. 760, Mansfield (Québec), JOX 1RO

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-152) suite

Ordre d'enseignement : *secondaire : 1^{er} et 2^e cycles*
 Clientèle : *régulière & E.H.D.A.A.*

Bâtisse : 774B026

Sieur-de-Coulonge

250, ch. de la Chute, C.P. 760
 Mansfield (Québec) J0X 1R0

- Tous les locaux, sauf les locaux portant les numéros suivants : 129, 130, 132, 136, 136A, 137, 138, 141, 145 et 147

774-002

École Primaire Pontiac

Adresse : 25, rue Coulonge, C.P. 549, Fort-Coulonge (Québec), J0X 1V0

Ordre d'enseignement : *Préscolaire : 1^{er} et 2^e cycles*
Primaire : 1^{er}, 2^e et 3^e cycles
 Clientèle : *régulière & E.H.D.A.A.*

Bâtisses : 774B004

Sainte-Anne, no 1

166, ch. des Outaouais
 Île-du-Grand-Calumet (Québec) J0X 1J0

- Tous les locaux
- 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
- 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

774B008

Sainte-Marie

340, rue Martineau
 Otter Lake (Québec) J0X 2P0

- Tous les locaux
- 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
- 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

774B011

Poupore

25, rue Coulonge
 Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0

- Tous les locaux
- 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
- 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

774B012

Saint-Pierre

33, rue Romain
 Fort-Coulonge (Québec) J0X1V0

- Tous les locaux
- 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
- 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

774B022

Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

89, ch. Pembroke
 L'Isle-aux-Allumettes (Québec) J0X 1M0

- Tous les locaux
- 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
- 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

(RÉSOLUTION 2010-CC-152) suite

- 886B025 **Jean-Paul II (L'Envolée)**
 10, rue Leslie
 Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0
- Locaux à usage exclusif : E-04, E-05, E-06, E-07, E-12, R-09, R-39-1
 - Locaux partagés : E-16, E-18, R-03, R-04, R-12, R-13, R-14, R-21, R-26, R-30, R-32
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
-

774-003**École du Cœur-de-la-Gatineau**

Adresse : 11, rue St-Eugène, C.P. 313, Gracefield (Québec), JOX 1W0

Ordre d'enseignement : *Préscolaire : 1^{er} et 2^e cycles*
Primaire : 1^{er}, 2^e et 3^e cycles
Secondaire : 1^{er} et 2^e cycles

Clientèle : régulière et E.H.D.A.A.

- Bâtisses : 774B001 **Saint-Nom-de-Marie**
 8, rue Laramée
 Lac Saint-Marie (Québec) J0X 1Z0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

- 774B006 **Notre-Dame-de-Grâce**
 47, rue Principale, C.P. 40
 Bouchette (Québec) J0X 1E0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

- 774B007 **Reine-Perreault**
 2, ch. Blue Sea, C.P. 130
 Blue Sea (Québec) J0X 2C0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

- 774B024 **Sainte-Thérèse**
 1, ch. de l'École
 Cayamant (Québec) J0X 1Y0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

- 774B065 **Sacré-Cœur**
 11, rue St-Eugène, C.P. 313
 Gracefield (Québec) J0X 1W0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
 - 1^{er} et 2^e cycles du secondaire
-

774-004**École Le Rucher de la Vallée de la Gatineau**

Adresse : 248, rue Notre-Dame, Maniwaki (Québec), J9E 2J8

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-152) suite

Ordre d'enseignement : *Préscolaire : 1^{er} et 2^e cycles*
Primaire : 1^{er}, 2^e et 3^e cycles

Clientèle : *régulière et E.H.D.A.A.*

- Bâtisses : 774B005 **Laval**
29, rue Principale
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau (Québec) J0X 2X0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
- 774B009 **Sainte-Croix**
8, ch. de la Ferme
Messines (Québec) J0X 2J0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
- 774B010 **Pie-XII**
122, rue Comeau
Maniwaki (Québec) J9E 2S8
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
- 774B013 **Couvent du Christ-Roi**
148, boul. Desjardins
Maniwaki (Québec) J9E 2E1
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
- 774B016 **Christ-Roi (garçons)**
247, rue Moncion
Maniwaki (Québec) J9E 2G6
- Tous les locaux
 - Pas d'enseignement
- 774B019 **Saint-Boniface**
459, route 105, C.P. 5
Bois-Franc (Québec) J9E 3A9
- Tous les locaux
 - 2^e et 3^e cycles du primaire
- 774B021 **Dominique-Savio**
8, rue du Collège
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^e cycle du primaire
- 774B023 **Sacré-Cœur**
1317, route Transcanadienne, C.P. 106
Grand-Remous (Québec) J0W 1E0
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
- 774B029 **Académie Sacré-Cœur**
248, rue Notre-Dame
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
- Tous les locaux
 - 1^{er} et 2^e cycles du préscolaire
 - 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-152) suite

774-005

École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

Adresse : 211, rue Henri-Bourassa, Maniwaki (Québec), J9E 1E4

Ordre d'enseignement : *Primaire : 1^{er}, 2^e et 3^e cycles*
*Secondaire : 1^{er} et 2^e cycles*Clientèle : *régulière et E.H.D.A.A.*

Bâtisse : 774B067

Cité étudiante de la Haute-Gatineau211, rue Henri-Bourassa
Maniwaki (Québec) J9E 1E4

- Tous les locaux, sauf les locaux portant les numéros suivants : 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 160, 161, 161A, 161B, 161C, 161D, 161E, 161G, 162, 162A, 162B, 163, 163A, 163C, 164, 164A, 165, 166C, 168, 102S, 103S, 104S, 105S, 106S, 107S, ainsi que la cour intérieure près de la serre, 143D, 235, 261, 264, 264.1, 266, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279 et 280)
- 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire
- 1^{er} et 2^e cycles du secondaire

774-307

Établissement des adultes CSHBO

Adresse : 335, rue du Couvent, Maniwaki (Québec), J9E 1H5

Ordre d'enseignement : *formation générale des adultes*

Bâtisses : 774B002

Académie St-Joseph67, rue St-Joseph
C.P. 418
Gracefield (Québec) J0X 1W0

- Tous les locaux

774B014

Couvent Notre-Dame-du-Désert335, rue du Couvent
Maniwaki (Québec) J9E 1H5

- Les locaux 132, 133, 134, 135, 136, 137, 140, 141, 142, 143, 144, 233, 234, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 323-A, 324, 324-B, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332 et 333 (les autres locaux du bâtiment relèvent du centre administratif, situé dans le même édifice mais sous l'adresse civique «331, rue du Couvent, Maniwaki»)

774B015

St-Eugène67, ch. de la Rivière-Gatineau
Déléage (Québec) J9E 3A5

- Tous les locaux

774B018

Fatima183, rue Principale
Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0

- Tous les locaux

774-408

Centre de formation professionnelle Pontiac

Adresse : 250, ch. de la Chute, C.P. 760, Mansfield (Québec), J0X 1R0

Le mercredi 30 juin 2010

(RÉSOLUTION 2010-CC-152) suite

Ordre d'enseignement : *formation professionnelle (jeune et adulte)*

Bâtisse : 774B026

Sieur-de-Coulonge

250, ch. de la Chute, C.P. 760

Mansfield (Québec) J0X 1R0

- Les locaux suivants : 129, 130, 132, 136, 136A, 137, 138, 141, 145 et 147

774B027

Centre de formation multiservice du Pontiac

1, rue Front Sud

Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

- Tous les locaux

774-410

Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau

Adresse : 211, rue Henri-Bourassa, Maniwaki (Québec), J9E 1E4

Ordre d'enseignement : *formation professionnelle (jeune et adulte)*

Bâtisse : 774B067

Cité étudiante de la Haute-Gatineau

211, rue Henri-Bourassa

Maniwaki (Québec) J9E 1E4

- Les locaux suivants : 102S, 103S, 104S, 105S, 106S, 107S, 127, 128, 129, 130, 130-1, 130B, 130C, 130D, 130E, 130F, 130G, 132, 133, 160, 161, 161A, 161B, 161C, 161D, 161E, 161G, 162, 162A, 162B, 163, 163A, 163C, 164, 164A, 174, 175, ainsi que la cour intérieure près de la serre.

Secrétaire général

M. Michel Houde

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-7 Liste des besoins en enseignement

M. Houde dépose la liste et répond aux questions des commissaires mesdames Chantal Tremblay, Guylaine Marcil et Janique Lachapelle et monsieur Jacques Masseau.

RÉ SOLUTION 2010-CC-153

Prolongement de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la présidente madame Diane Nault, à 21 h 59, que la présente session soit prolongée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-8 Comptes-rendus

- a) **CRT enseignants**
- b) **CRT professionnels**
- c) **Comité qualité de vie**

Ces comptes-rendus sont déposés.

Le mercredi 30 juin 2010

G- AUTRES :

G-1 RÉSOLUTION 2010-CC-154 **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 25 août 2010, à Maniwaki

Secrétaire général

Présidente